

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT

N° CF1209

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--